RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 12 Mars 2020

Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif 2020

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 05 mars 2020

Transmise au Contrôle de légalité le 12 mars 2020

Affichée le.....2020

Nombre de Conseillers Syndicaux : 94

En exercice : 94 Présents : 6 Pouvoirs : 0 Excusés : 44 Votants : 6

L'an deux mille vingt, le douze Mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint Mandrier-sur-Mer au sein de la salle des Jardins d'Hydra, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents:

<u>Délégués Titulaires</u>		
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline	
PUGET VILLE	Mme YVETOT Claire	
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette	
SIX FOURS	M. PERRIER Denis – Mme ROSTAGNO Agnès	

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
Néant	

Section of the second	Délégués Suppléants sans voix délibérative	
	Néant	

Pouvoirs:

Pouvoirs	
Néant	

Excusés:

Absences excusées Acqué de réception en préfecture			
BANDOL	Accusé de réception en préfecture Mmen 8948889 VEZE 20200312-BUDGET2020-4-		
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT A AFF - Mmg HAMONOU Andrée		
BRUE AURIAC	M. SALABERT A க்டி – Mme HAMONOU Andrée Date de telétransmission : 12/03/2020 M. BESNARD நேத்த குழுத்திருக்கூர்க்		
BORMES	Mme PIERRE Véronique – Mme MAGREAU Josiane		
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc – Mme PARRADO Carole		
CHATEAUDOUBLE	M. ROUVIER Georges – M. MILESI Jean-Marc		
FAYENCE	Mme ADER Danièle		
FIGANIERES	M. TACAILLE Guy		
FLASSANS	Mme HEBERT Aline		
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie – Mme BOYENVAL Brigitte		
LA CROIX VALMER	M. SIEGEL Philippe		
LA FARLEDE			
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane		
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie – M. ANTOINE Henri-Jean		
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence – Mme SANTUCCI Maryvonne		
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique		
LE REVEST	M. VIZIALE Jean Marc		
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick – M. BERTHIAUX Lucien		
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis		
MONTFERRAT	Mme GAY Janine – Mme ARAGON Rose		
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline		
OLLIOULES	Mme BESSON Carine - M. RIGHI Dominique		
PIERREFEU	Mme CANOLE Maria – M. LAVAL Christian		
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre		
PUGET VILLE	M. ROUX Jean-Pierre		
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle – M. COIQUAULT Jean-Pierre		
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine		
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul		
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique		

Le secrétariat est assuré par M. PERRIER représentant de la commune de Six-Fours-les-Plages

Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif 2020

Rapporteur: Mme REGNAUD, Présidente du SIVAAD

Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20200312-BUDGET2020-4-04円/exercice. Il comprend Date de télétransmission : 1//03/2020

Le Budget primitif retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'évante de télétransmission : 12/03/2020 un budget principal retraçant les dépenses et les recettes des services du Syndiciales épitem possemue à 12/03/2020 Varois d'Aide aux Achats Divers.

Le débat d'orientation budgétaire est intervenu lors de l'Assemblée Générale du SIVAAD, le 27 février 2020 au sein de la Commune de Saint Mandrier-sur-Mer et que le projet de budget a été examiné par les membres du bureau syndical.

Ces derniers n'ont pas formulé de critique nécessitant des modifications sur la structure du Budget.

Le projet de budget primitif pour l'année 2020 est présenté aux membres du Comité Syndical accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions

- Vu les articles L.2312-1 et R.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le débat d'orientation budgétaire en date du 27 février 2020,
- Considérant la délibération fixant la contribution des communes membres du SIVAAD,

Il est proposé au Comité Syndical de voter le projet de budget primitif 2020 qui s'établit ainsi :

L'équilibre du Budget Primitif 2020 s'établit à 660 616, 11 €. Il se repartit comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	608 010, 24 €	52 605, 87 €
Recettes	608 010, 24 €	52 605, 87 €

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Ouï l'exposé du rapporteur.
- Adopte le projet de budget primitif 2020.

Pour	6	
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré, le 12 Mars 2020 à Saint Mandrier-sur-Mer.

Pour extrait conforme La Présidente du SIVAAD Jacqueline REGNAUD